



SUJET ET CORRIGÉ HGGSP BAC GÉNÉRAL 2025 MÉTROPOLE

Dissertation 1 : Le changement climatique, un enjeu géopolitique

Problématique centrale

Dans quelle mesure le changement climatique est-il devenu un enjeu géopolitique majeur, structurant les rapports de puissance, les inégalités internationales et les dynamiques de coopération ou de rivalité ?

Analyse synthétique — Points clés à retenir

Un révélateur d'inégalités géopolitiques

-Les pays du Sud sont plus vulnérables aux impacts climatiques mais moins responsables historiquement des émissions.

-Tensions autour du financement de l'adaptation (fonds « pertes et dommages ») et de la justice climatique.

-L'architecture actuelle (Accord de Paris, CDN) est marquée par la fragmentation et l'absence de sanctions.



Un facteur de recomposition des rapports de puissance

- L'Arctique devient un espace stratégique à cause de la fonte de la banquise : nouveaux passages maritimes, militarisation, compétition pour les ressources.

-Exemple clair de la confusion entre coopération environnementale et rivalité géopolitique.

Une gouvernance climatique en transition

-Faiblesses du multilatéralisme climatique (COP, GIEC, ONU).

-Montée en puissance des acteurs non étatiques (villes, ONG, entreprises).

-Capitalisme vert et transition énergétique comme leviers de puissance (ex. : rivalité Chine/USA sur les technologies vertes).

Un nouvel enjeu stratégique mondial

-Le climat devient un enjeu transversal (environnemental, technologique, économique, sécuritaire).

-Les prochaines décennies pourraient voir le climat comme champ de bataille diplomatique, entre coopération, compétition et redéfinition des souverainetés.

Notions et jalons du programme HGGSP à mobiliser

-Notions : Géopolitique, environnement, gouvernance mondiale, transition énergétique, souveraineté, rivalités de puissance.

-Capacités : Analyser un jalon (l'Arctique), mettre en relation des échelles d'analyse, comprendre les acteurs multiples de la mondialisation.


-Thème 4 : S'informer, informer, déformer ? (liens avec l'action des ONG, du GIEC, etc.)

-Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection.

-Thème 3 (transversal) : Puissance et tensions internationales.

Introduction

Depuis les années 1980, la multiplication des alertes scientifiques sur le réchauffement climatique a donné naissance à une conscience environnementale mondiale. Le Groupe d'experts



intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que la température moyenne de la planète a déjà augmenté de +1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle, et pourrait franchir le seuil critique de +1,5 °C dès les années 2030. Si cette crise est d'abord écologique, elle met aussi en jeu des dimensions politiques et stratégiques. Les réponses au changement climatique soulèvent des conflits d'intérêts, déplacent les rapports de force et interrogent la capacité des acteurs internationaux à coopérer.

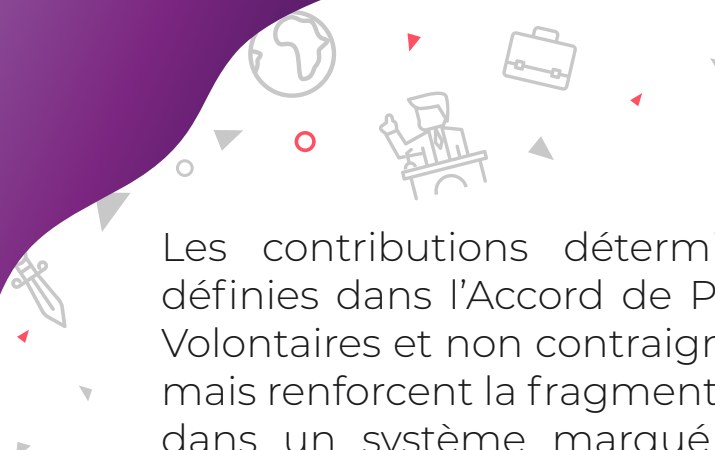
Dans quelle mesure le changement climatique constitue-t-il un enjeu géopolitique majeur du monde contemporain ?

Nous verrons que le climat agit à la fois comme un facteur de rivalités, un révélateur d'inégalités et un levier de reconfiguration des relations internationales.

I. Le changement climatique, révélateur d'asymétries géopolitiques croissantes

Le réchauffement climatique affecte l'ensemble de la planète, mais de manière différenciée. Les pays du Sud, comme les îles du Pacifique ou les États du Sahel, en subissent les effets les plus dévastateurs (montée des eaux, sécheresses, insécurité alimentaire), alors qu'ils ont peu contribué historiquement aux émissions de gaz à effet de serre. Selon l'AIE, l'Afrique représente moins de 4 % des émissions mondiales cumulées, tandis que les États-Unis et l'Union européenne en concentrent près de 40 %.

Cette asymétrie environnementale se double d'une asymétrie stratégique, les pays du Nord disposant de ressources pour financer leur adaptation. Le principe de « responsabilité commune mais différenciée » (Rio, 1992) demeure au cœur des tensions diplomatiques. Le fonds « pertes et dommages » adopté à la COP27, censé financer l'aide aux pays vulnérables, n'est encore doté que de quelques centaines de millions de dollars, loin des besoins estimés (plus de 400 milliards par an selon l'ONU).



Les contributions déterminées au niveau national (CDN), définies dans l'Accord de Paris (2015), incarnent ces disparités. Volontaires et non contraignantes, elles permettent la flexibilité, mais renforcent la fragmentation de la gouvernance climatique, dans un système marqué par l'absence de sanctions et la prévalence des intérêts nationaux.

II. Étude de cas : l'Arctique, un jalon révélateur de la géopolitique climatique


L'Arctique constitue un terrain d'observation privilégié des tensions géopolitiques induites par le changement climatique. La fonte rapide de la banquise (-40 % de surface estivale depuis 1980) ouvre de nouvelles routes maritimes, notamment la route maritime du Nord, qui pourrait réduire de 30 à 40 % la distance entre l'Asie et l'Europe.

Cette transformation suscite une militarisation croissante : la Russie réactive ses bases militaires soviétiques, développe des brise-glaces nucléaires et revendique l'extension de son plateau continental. Les États-Unis, le Canada et la Norvège renforcent également leur présence navale. L'Arctique devient un espace de rivalités pour l'accès aux ressources fossiles, halieutiques ou minérales, dans un contexte juridique incertain (litiges autour des ZEE).

Ce jalon illustre l'ambivalence du changement climatique : il déstabilise des écosystèmes fragiles tout en ouvrant des opportunités géoéconomiques. Il montre que la gouvernance climatique n'est pas réductible à la coopération, mais s'inscrit dans des logiques concurrentielles et de puissance.

III. Gouvernance climatique : recompositions, conflits et nouveaux acteurs

La gouvernance mondiale du climat repose sur une architecture



multilatérale construite depuis la fin du XX^e siècle : création du GIEC (1988), Protocole de Kyoto (1997), Accord de Paris (2015). Cependant, son efficacité est contestée : engagements insuffisants, absence de contraintes juridiques, et inégale volonté politique. Les États-Unis se sont temporairement retirés de l'accord de Paris entre 2017 et 2021, révélant les limites du consensus.


Face à ces blocages, des acteurs non étatiques prennent le relais. Le réseau C40 regroupe plus de 90 métropoles qui partagent des objectifs climatiques ambitieux. Des ONG comme Greenpeace, le WWF ou Oxfam jouent un rôle crucial dans la médiatisation, le plaidoyer et parfois la négociation. Selon l'ONU, les financements privés dans la transition énergétique mondiale ont dépassé 1 000 milliards de dollars en 2022.

Les entreprises multinationales investissent de plus en plus dans les énergies vertes (TotalEnergies, Tesla, Ørsted...), mais avec des stratégies ambivalentes. Certaines continuent de financer des projets fossiles ou pratiquent le greenwashing, soulignant la tension entre transition économique et stratégie de marque. La montée du capitalisme vert illustre cette double logique de profit et de soft power.

Un autre exemple de recomposition géopolitique s'observe dans la rivalité sino-américaine sur les technologies vertes. La Chine contrôle plus de 80 % de la chaîne de production des panneaux photovoltaïques et vise le leadership mondial dans l'automobile électrique. Les États-Unis, via l'Inflation Reduction Act (2022), injectent 369 milliards de dollars dans la transition pour tenter de rattraper ce retard. Cette compétition technologique devient un nouvel enjeu de puissance.

Conclusion : Un enjeu structurant des relations internationales contemporaines

Le changement climatique transforme les dynamiques de



puissance, de coopération et de conflictualité dans le monde contemporain. Il accentue les inégalités, suscite des rivalités pour les ressources et les normes, tout en bouleversant les hiérarchies géoéconomiques. Il redéfinit également les formes de souveraineté et fait émerger de nouveaux acteurs stratégiques.

Plus qu'un défi environnemental, le climat est aujourd'hui un facteur structurant de la géopolitique mondiale, au même titre que la sécurité ou l'économie. À l'avenir, la capacité à maîtriser la transition énergétique, à produire les technologies vertes, à piloter une gouvernance inclusive et légitime pourrait redéfinir les rapports de force à l'échelle globale.

La pression croissante des opinions publiques, les effets cumulatifs du dérèglement et l'urgence scientifique laissent entrevoir une décennie décisive, où le climat deviendra un véritable champ de bataille diplomatique, normatif et stratégique.

Dissertation 2 : Construire la paix depuis le XVII^e siècle

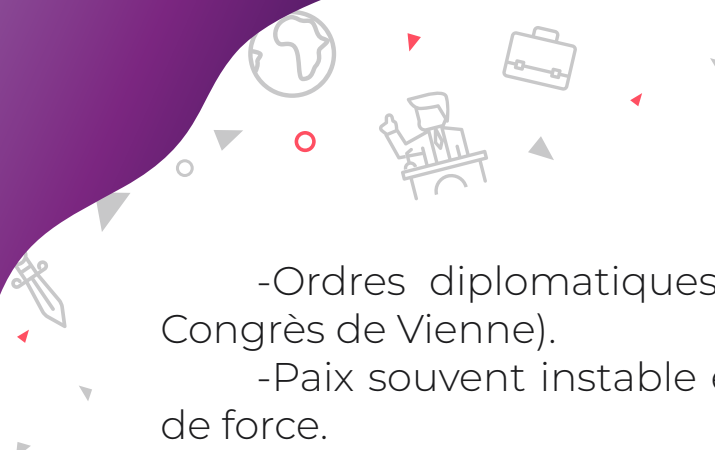
Problématique centrale

Dans quelle mesure la construction de la paix depuis le XVII^e siècle a-t-elle oscillé entre ordres imposés par les puissances dominantes et mécanismes coopératifs multilatéraux visant une paix durable ?

Analyse synthétique — Points clés à retenir

Modèle westphalien : naissance de la paix interétatique

-Traités de Westphalie (1648) : souveraineté des États, non-ingérence, équilibre des puissances.



- Ordres diplomatiques imposés par les vainqueurs (ex : Congrès de Vienne).

- Paix souvent instable et exclusive, fondée sur les rapports de force.

XX^e siècle : émergence d'une gouvernance coopérative de la paix

- Création de la SDN puis de l'ONU pour prévenir les conflits via la sécurité collective.

- Développement du droit international : CIJ, CPI, droit humanitaire.

- Vers une paix « positive » sous l'impulsion de l'ONU (Kofi Annan).

- Limites : rivalités entre grandes puissances, efficacité des missions contestée, dérives du droit d'ingérence.

Époque contemporaine : une paix fragmentée et multiscalaire

- Nouvelles conflictualités (terrorisme, cyberspace, climat) échappent aux cadres classiques.

- Rôle croissant des ONG, de la société civile et des organisations régionales.

- Justice transitionnelle et initiatives locales de réconciliation.

- Tensions géopolitiques actuelles (néo-westphalisme, retour des souverainetés) fragilisent le multilatéralisme.

Notions et jalons du programme HGGSP à mobiliser

- Notions : Paix négative/positive, souveraineté, multilatéralisme, sécurité collective, justice transitionnelle, gouvernance.

- Jalons possibles : Traités de Westphalie, Congrès de Vienne, ONU, guerre du Golfe, processus d'Oslo, Rwanda, COP21.

- Thèmes :

- Thème 2 : Faire la guerre, faire la paix.

- Thème 3 : Puissances et tensions dans le monde.

- Thème 5 : L'environnement et les enjeux géopolitiques contemporains.

- Capacités : Identifier une rupture, analyser un système d'acteurs, situer dans le temps long.



Introduction

Depuis le XVII^e siècle, les sociétés humaines n'ont cessé de chercher à construire la paix face à la récurrence des conflits. Mais la paix n'est pas simplement l'absence de guerre. Elle peut être « négative » — reposant sur la cessation des hostilités — ou « positive » — visant à instaurer un ordre juste et durable, fondé sur la coopération, la justice et le développement. Dès les traités de Westphalie (1648), se met en place un modèle diplomatique fondé sur la souveraineté des États et l'équilibre des puissances. Ce paradigme westphalien va dominer les relations internationales jusqu'au XX^e siècle, avant d'être remis en question par les ambitions multilatérales et les nouveaux enjeux transnationaux. Aujourd'hui, les formes de conflit ont évolué, et les acteurs de la paix se sont multipliés.

Dans quelle mesure la construction de la paix depuis le XVII^e siècle a-t-elle oscillé entre ordres imposés et mécanismes coopératifs ?

Pour y répondre, il convient d'examiner la naissance de la paix interétatique fondée sur la souveraineté, les tentatives de sécurité collective au XX^e siècle, puis les recompositions actuelles liées aux nouveaux défis globaux.

I. La paix westphalienne : un ordre imposé entre souveraineté et équilibre des puissances

La paix moderne naît avec les traités de Westphalie, signés en 1648, qui mettent fin à la guerre de Trente Ans. Ces traités établissent un ordre diplomatique nouveau : chaque État est souverain sur son territoire, libre de sa religion, et les ingérences extérieures sont proscrites. C'est le fondement du droit international moderne.



Cet ordre westphalien suppose que la paix soit maintenue par l'équilibre entre grandes puissances, selon une logique réaliste, où la guerre, comme l'écrit Clausewitz, est « la continuation de la politique par d'autres moyens ». La paix est donc souvent le fruit d'un rapport de force temporairement stabilisé.

Exemples :

-Le traité de Münster garantit l'indépendance des Provinces-Unies.

-Le Congrès de Vienne (1815) redessine l'Europe après les guerres napoléoniennes, en restaurant les monarchies et en créant la « Sainte-Alliance » pour garantir l'ordre.

Ces formes de paix sont imposées par les vainqueurs. Elles excluent les peuples, négligent les aspirations nationales (comme en Italie ou en Allemagne), et préparent souvent de nouveaux conflits.

Transition : ce modèle de paix, fondé sur la souveraineté et l'ordre diplomatique, atteint ses limites face aux guerres totales du XX^e siècle. Il faut alors inventer une paix plus collective.

II. Le XX^e siècle : vers une paix coopérative fondée sur la sécurité collective et le droit international

À partir de 1919, la paix devient l'objet d'un projet juridique et collectif, avec la création de la Société des Nations (SDN), puis de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il ne s'agit plus seulement d'équilibrer des puissances, mais de prévenir les conflits par des institutions communes.

La SDN, issue du traité de Versailles, repose sur la sécurité collective : toute agression contre un membre doit déclencher une réaction solidaire. Mais elle échoue face à l'agression japonaise en Mandchourie (1931) ou à l'invasion de l'Éthiopie (1935), faute de moyens et de légitimité.



En 1945, l'ONU est créée avec des outils renforcés :

- Le Conseil de sécurité, composé de cinq membres permanents, peut autoriser des interventions.

- Plus de 70 opérations de maintien de la paix ont été menées depuis 1948.

- Le droit international progresse : Cour internationale de justice (CIJ), Cour pénale internationale (CPI, créée en 2002), droit humanitaire, conventions sur les génocides.

Sous Kofi Annan (1997-2006), l'ONU défend l'idée d'une paix « positive » : reconstruire, réconcilier, garantir les droits humains. Des missions comme au Timor-Oriental ou en Sierra Leone illustrent cette approche.

Mais cette gouvernance multilatérale rencontre des limites :

- Les rivalités entre puissances paralysent souvent le Conseil de sécurité (ex : Syrie, depuis 2011).

- Certaines opérations sont critiquées pour leur inefficacité (RDC) ou leur ambiguïté (Libye, 2011).

- Le droit d'ingérence, parfois invoqué au nom de l'humanitaire, alimente des soupçons d'instrumentalisation politique.

- Transition : ces dispositifs coopératifs sont remis en cause par l'émergence de nouvelles conflictualités et de nouveaux acteurs, dans un monde globalisé et fragmenté.

III. Face aux conflits contemporains : vers une paix fragmentée, entre gouvernance multiscalaire et logiques de puissance

Depuis les années 1990, la nature des conflits évolue : guerres asymétriques, terrorisme transnational, cyberattaques, tensions environnementales. Ces menaces échappent aux cadres classiques de régulation. La construction de la paix devient un processus complexe, qui mobilise des acteurs multiples à différentes échelles.



Exemples structurants :

-Les guerres du Golfe (1991, 2003) montrent le glissement d'une guerre interétatique vers des conflits asymétriques, où la reconstruction échoue à imposer une paix durable.

-Le processus d'Oslo (1993), visant à résoudre le conflit israélo-palestinien, échoue en l'absence de confiance et de soutien international cohérent.

-Dans la bande sahélo-saharienne, les opérations Serval et Barkhane, ainsi que la MINUSMA, n'ont pas empêché la dégradation sécuritaire.

Les ONG, la société civile et les organisations régionales jouent un rôle croissant :

-ONG humanitaires, médiatrices ou de plaidoyer, mais confrontées à des limites de financement, de sécurité ou de légitimité.

-L'Union africaine ou l'Union européenne soutiennent des initiatives de paix, comme en Centrafrique ou au Tchad.

-Les processus de justice transitionnelle (gacaca au Rwanda, Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud) montrent comment une paix durable implique mémoire, justice et inclusion.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux apparaissent :

-Le cyberspace devient un théâtre de conflictualité : désinformation, attaques contre les infrastructures critiques, surveillance numérique.

-La gouvernance climatique, incarnée par les COP (Paris 2015), révèle des fractures Nord-Sud et des conflits d'intérêts autour de la justice environnementale.

Enfin, un retour du « néo-westphalisme » s'observe : la Chine, la Russie et d'autres remettent en cause les normes universelles au nom de leur souveraineté. Le multilatéralisme est fragilisé, et la paix se retrouve tiraillée entre coopération mondiale et repli stratégique.

Conclusion

Depuis les traités de Westphalie, la construction de la paix oscille



entre ordres imposés par les puissances et mécanismes coopératifs institutionnalisés. Si le modèle westphalien a jeté les bases du droit international moderne, il a aussi montré ses limites face aux conflits globaux du XX^e siècle. Les institutions multilatérales, notamment l'ONU, ont cherché à inventer une paix durable fondée sur la sécurité collective, le développement et les droits humains. Mais elles se heurtent à des blocages géopolitiques et à la transformation des conflictualités.

Aujourd'hui, construire la paix exige une gouvernance multiscalaire, mobilisant États, ONG, acteurs régionaux et citoyens. Elle suppose d'intégrer les enjeux numériques, environnementaux et sociaux. Or, cette ambition se heurte à la fragmentation du système international, au retour des puissances révisionnistes et aux tensions autour de la souveraineté.

Plus que jamais, la paix est un projet politique mondial, fragile et conflictuel, qui ne peut être pensé sans justice, inclusion et respect des diversités culturelles et géographiques. Elle reste à construire, dans un monde qui ne cesse de remettre en cause les fondements de l'ordre international.

Étude critique de documents : L'affirmation de la puissance chinoise

Problématique centrale

Comment la Chine affirme-t-elle sa puissance dans les nouveaux espaces de conquête (mers et espace), et quelles en sont les conséquences géopolitiques à l'échelle mondiale ?

Analyse synthétique — Points clés à retenir

Des moyens hybrides et multidomains

-Usage coordonné de la puissance militaire, économique, technologique et informationnelle (cyber, diplomatie, désinformation).



-Objectif : rendre toute opposition trop coûteuse pour les autres puissances (logique de « dissuasion inversée »).

Des perceptions extérieures contrastées

-Document 1 (amiral Vandier) : regard stratégique occidental, inquiet de la militarisation chinoise et du contournement du droit international (Montego Bay).

-Document 2 (dessin philippin) : vision critique et satirique d'une Chine perçue comme conquérante, avec une inquiétude régionale (Philippines, ASEAN).

Des conséquences géopolitiques fortes

-Risques d'escalade dans l'Indo-Pacifique (Taïwan, mer de Chine méridionale).

-Fragilisation des normes multilatérales maritimes et spatiales (Montego Bay, COPUOS, accords Artemis).

-Réactions en chaîne : alliances de contre-puissance (Quad, Aukus), tensions croissantes Chine-USA.

Limites et tensions internes

Coût budgétaire, image internationale écornée, crainte d'une surextension stratégique.

Notions et jalons du programme HGGSP à mobiliser

-Notions : Puissance, stratégie, espace, maritimisation, droit international, normes, gouvernance mondiale.

-Jalons possibles : Convention de Montego Bay (1982), COPUOS, Belt and Road Initiative, programme spatial chinois.

-Thèmes :

-Thème 3 : Puissances internationales, affirmation et contestation.

-Thème 4 : Nouveaux espaces de conquête (mer et espace).

-Capacités : Lire et confronter deux documents, situer les enjeux dans un cadre géopolitique global, mobiliser des connaissances pour élargir l'analyse.



Introduction

La Chine mène une stratégie globale d'affirmation de sa puissance, désormais étendue à des espaces longtemps dominés par les puissances occidentales : les mers et l'espace. Ces nouveaux espaces de conquête sont à la fois des lieux de compétition stratégique, des enjeux économiques majeurs, et des terrains d'affrontement normatif. Dans quelle mesure cette stratégie chinoise dans les mers et dans l'espace reconfigure-t-elle les équilibres géopolitiques mondiaux ? À partir de deux documents de nature différente — un entretien stratégique français et un dessin de presse philippin —, il s'agit d'analyser les moyens mis en œuvre par Pékin et les conséquences de cette dynamique pour l'ordre international.

I. Analyse du document 1

Le premier document est un entretien publié dans *Le Monde* en 2021 avec l'amiral Pierre Vandier, chef d'état-major de la Marine nationale. Il y analyse l'évolution de la posture militaire chinoise dans l'Indo-Pacifique.

L'amiral souligne une stratégie de « sanctuarisation » des espaces maritimes par la Chine : revendications extraterritoriales (ligne des neuf traits), militarisation des îlots (poldérisation), développement d'une flotte hauturière, et accroissement des capacités aéronavales (porte-avions, FC-31). Cette stratégie défie directement la Convention de Montego Bay (1982) et les principes de liberté de navigation.

Vandier insiste aussi sur une approche « multidomaine » chinoise, mêlant puissance militaire, pressions économiques, cyberattaques, diplomatie coercitive. Il évoque une forme de « dissuasion inversée », visant à rendre toute réaction étrangère trop coûteuse, notamment à l'horizon d'un possible conflit autour de Taïwan.

L'entretien reflète le point de vue d'un acteur stratégique occidental, mais rend bien compte d'une politique à long terme de maritimisation chinoise, amorcée dans les années 1990 et accélérée sous Xi Jinping, en lien avec la Belt and Road Initiative maritime.



II. Analyse du document 1

Le second document est un dessin satirique philippin de 2024. Il montre un astronaute chinois plantant un drapeau sur la Lune, face à un globe terrestre où figurent clairement les Philippines.


La scène pastiche la conquête lunaire américaine de 1969, transposée à la Chine. Le message est double : d'une part, la Chine imite voire défie l'hégémonie spatiale américaine (NASA), d'autre part, elle reproduit une logique impériale d'appropriation. Le choix de rendre les Philippines visibles souligne les inquiétudes régionales face à une Chine conquérante, que ce soit dans l'espace ou en mer de Chine méridionale.

Au-delà de l'ironie, ce dessin dénonce la projection d'une puissance chinoise sans contrepoids. Il interroge la compatibilité de cette expansion avec les cadres coopératifs multilatéraux existants, comme le COPUOS (Comité de l'ONU pour l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique) ou les accords Artemis pilotés par les États-Unis.

Mise en relation et approfondissement

Les deux documents, bien que très différents dans leur forme et leur point de vue, convergent sur l'essentiel : la Chine affirme sa puissance dans des espaces partiellement régulés, au risque de bouleverser l'ordre international. Le document 1 adopte un regard stratégique occidental, centré sur les moyens et les logiques militaires ; le document 2, plus symbolique, illustre les perceptions extérieures d'une Chine impériale, voire hégémonique.

La confrontation révèle aussi des divergences. L'un souligne les outils de la stratégie chinoise (modernisation navale, stratégie hybride, logique territoriale), l'autre met en lumière la réception régionale et internationale de cette puissance perçue comme menaçante.



Ensemble, ils révèlent une tension : entre logique de puissance légitime dans un monde multipolaire, et remise en cause unilatérale des normes multilatérales.

Sur le fond, cette affirmation de puissance a des conséquences majeures : militarisation croissante de l'Indo-Pacifique, méfiance accrue des voisins (Japon, Inde, ASEAN), montée des coalitions rivales (Quad, Aukus), et fragilisation des institutions coopératives dans les domaines maritime et spatial. À cela s'ajoutent des limites internes : coûts budgétaires élevés, image internationale détériorée, risques de surextension.

Conclusion

L'affirmation de la puissance chinoise dans les mers et dans l'espace illustre une nouvelle étape de la compétition stratégique mondiale. Si elle repose sur des moyens sophistiqués et une vision de long terme, elle suscite des inquiétudes croissantes quant à la stabilité des normes internationales. L'avenir de ces nouveaux espaces dépendra de la capacité des acteurs — Chine comprise — à construire des mécanismes de régulation partagée, sans quoi ils deviendront des foyers durables de conflictualité.